

# AGIR

## Notes de lecture

### Le Travail incarcéré

**Dominique Lhuillier, Patrick Bellenchombre, Rémi Canino, Nicolas Frize**

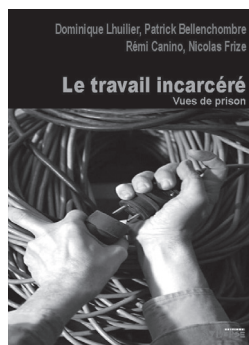
Editions Syllepse  
Novembre 2009, 158 pages  
15 euros

**D**isons-le d'emblée, cet ouvrage consacré au travail en prison est original à un double titre. En premier lieu, il comble un vide surprenant à propos d'un sujet souvent considéré superficiellement comme remède possible à la récidive, et fort peu étudié en profondeur. Ensuite, il développe de façon très articulée la thèse selon laquelle la prison n'est pas un lieu tout à fait à part : elle n'est qu'une excroissance de la société, sa reproduction exacerbée, le cœur de la problématique de l'exclusion ne se situant pas là où se trouvent les exclus.

Ce livre contribue donc à sortir de « l'exotisme carcéral », en montrant les liens entre le travail en prison et le contexte économique et politique au sein duquel il prend place.

Mais qu'en est-il, plus concrètement, du travail en prison ? Les juristes et l'administration pénitentiaire le conçoivent et l'organisent à travers les catégories de la peine, c'est-à-dire du droit pénal. Entre sanction et réhabilitation, le travail en prison est alors très réducteur de ce qui, dans les lieux d'enfermement, se joue lorsque des prisonniers effectuent un travail.

Or - et voici donc le principal apport de ce livre -, les pratiques du travail en prison relèvent sans doute davantage du travail tel que les travaillistes le définissent, entre subordination et construction des identités, que de la peine du droit pénal. Pour le détenu, le travail peut être investi comme un acte de résistance à l'emprise carcérale, à l'identité de prisonnier, comme un instrument de mobilisation de soi et de liaison aux autres, organisé par ce principe de l'échange, contribution contre rétribution, matérielle et symbolique. Devenir alors un travailleur



plus qu'un prisonnier. Les prisonniers se saisissent ainsi du travail carcéral comme le salarié transforme le travail en entreprise, d'une subordination aliénante - critère de travail - en une activité et une identité sociales qui le situent dans un milieu, un savoir, une histoire et, parfois, une solidarité. Voici pourquoi un prisonnier qui colle des enveloppes - tâche singulièrement peu enrichissante, que l'administration pénitentiaire lui attribue afin de l'occuper et non pour préparer une éventuelle réinsertion - va chercher à utiliser ce travail dans une volonté individuelle de reconstruction d'une identité, qui ne soit pas seulement celle de l'enfermement et de la subordination.

#### Le travail en prison, entre contrainte et liberté

La contribution de Dominique Lhuillier, qui a dirigé l'ouvrage, s'appuie ici sur des entretiens réalisés auprès de personnes incarcérées sur leur rapport au travail. Elle a retenu quatre d'entre eux pour en présenter de longs extraits au début de l'ouvrage : ils y expriment leurs critiques du travail en prison (contraintes, abrutissement, exploitation...), mais aussi l'impérieuse nécessité du travail derrière les murs. Elle développe cette double face du travail et l'ambivalence qui y est associée, d'un côté les dégâts de l'inactivité imposée, du désœuvrement forcé (seul un détenu sur deux « travaille »), de l'autre les fonctions économique, sociale et psychologique du travail, ici empêchées par l'imposture du travail pénal, pauvre contrefaçon de l'activité professionnelle, vecteurs de discours sur la réinsertion en complet décalage avec les réalités des sortants de prison. Patrick Bellenchombre a rédigé une analyse historique du lien entre peine et travail, avant et depuis la naissance de la prison, ainsi qu'une approche juridique du travail pénitentiaire. Il donne à penser la singularité du travail en prison dans sa forme étrange de

subordination, pourtant exclue de la qualification de travail salarié protégé par le Code du travail. Rémi Canino s'est quant à lui intéressé aux dimensions thérapeutiques du travail, notamment pour des personnes qui, dans ce milieu carcéral singulier qui n'est pas un exact prisme de la société, sont particulièrement rétives à la conception classique de la thérapie, c'est-à-dire à ce colloque singulier du « psy » et du patient, qui suppose nécessairement une verbalisation loin d'être naturelle aux personnes incarcérées. Il évoque l'importance du travail, tant en matière de remaniements psychiques que de médiation à la relation à autrui.

Enfin, Nicolas Frize veut promouvoir le travail dans une perspective sociale et active, responsabilisante, ouverte sur l'extérieur, liant des activités professionnelles qualifiées, la formation et le développement culturel. Il attend d'un contexte de travail de permettre une socialisation, par l'autonomie, une mise en réseau professionnelle, l'immersion culturelle, l'exercice du droit, etc. Les approches présentées dans cet ouvrage, parsemées de nombreux récits de détenus, sont donc différentes et complémentaires. Le travail en prison apparaît comme un formidable révélateur, à la fois des priorités pénitentiaires et des contradictions institutionnelles. Il renvoie à la fois à la contrainte et à la liberté, c'est-à-dire à l'asservissement des hommes aux choses mais aussi des choses aux hommes, condition de notre liberté. Le droit pénal se réfèrera-t-il enfin à cette dernière pour faire enfin du travail en prison un instrument de liberté, c'est-à-dire de formation à l'action et d'affirmation de l'autonomie de la personne ?

Ce très beau livre, à la fois intimiste, savant et engagé, ouvre la voie.

**Gilles Amado,**  
professeur de psychosociologie  
des organisations à HEC